

# COMMUNE DE LASNE

## AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

Conformément à l'article 12 de l'Arrêté Royal du 16.03.1968 et à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

Vu la décision du Conseil communal, en date du 15/09/2020, par laquelle a été arrêté un Règlement complémentaire de police sur la circulation routière :

limitation de la vitesse - RCP  
potentiers de trafic (3 éléments)  
ave du Champ de Bataille

(2) délai et imputation de la  
décision du Conseil

Porte à la connaissance de la population que :

- le texte du règlement ci –avant peut être consulté auprès du Service mobilité de la commune ;
- le règlement ci-avant entrera en vigueur et deviendra obligatoire à partir du cinquième jour qui suit le jour de sa publication ;

Fait à le 22/06/21 à Lasne

Par ordonnance :



Le Bourgmestre,

(2) Indiquer ici, le cas échéant, la décision de l'autorité de tutelle